



IVRY
S/SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20230921-AR202309_08-AI
Date de télétransmission : 21/09/2023
Date de réception préfecture : 21/09/2023

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation d'officier d'état civil

Mariage du samedi 23 septembre 2023 à 14h de Monsieur Nicolas FREITAS et de Madame Dorra SAÏDI

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32,

vu le procès-verbal du 28 juin 2020 portant installation du Conseil municipal,

vu le procès-verbal du 4 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints au Maire,

considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGUE Monsieur Ouissem GUESMI, Conseiller municipal, en tant qu'officier d'état civil, pour célébrer le mariage prévu le samedi 23 septembre 203 à 14h, de Monsieur Nicolas FREITAS et de Madame Dorra SAÏDI.

ARTICLE 2 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué.

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera notifiée aux intéressé.e.s et transmise après publication au Procureur de la République, à la Préfète du Val-de-Marne, ainsi qu'aux services municipaux intéressés.

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

FAIT EN MAIRIE LE 21 SEP. 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 21 SEP. 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 21 SEP. 2023
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 21 SEP. 2023

Le Maire d'Ivry-sur-Seine





Philippe BOUYSSOU

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.